

Projet de reconstruction de la route 323 à Amherst par le ministère des Transports

Dossier : 6211-06-0d2

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 30 septembre au 14 novembre 2003

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet de reconstruction de la route 323 à Amherst par le ministère des Transports a pris fin le 14 novembre 2003. Conformément au mandat qui lui a été confié le 22 août 2003 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 30 septembre au 14 novembre, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports propose de réaménager la route 323, entre les limites de la municipalité de Lac-des-Plages et le village d'Amherst, sur une longueur de 6,2 km. La route serait reconstruite à son emplacement initial, en corrigeant certaines caractéristiques géométriques conformément aux normes de sécurité actuelles. Afin d'éliminer des courbes sous-standards, certains tronçons de route seraient construits à l'extérieur du tracé actuel. Le promoteur prévoit l'aménagement de deux voies d'une largeur de 3,5 m et d'accotements d'une largeur de 2,5 m, dont 1,75 m serait pavé à des fins cyclables. La route serait également bordée de fossés de part et d'autre et aurait une emprise moyenne de 35 mètres ou plus. Le réaménagement de la route 323 nécessiterait des travaux de dynamitage, d'excavation, de déboisement et l'installation de nouveaux ponceaux. Le coût du projet est estimé à 10,1 millions de dollars. Les travaux s'échelonnent sur une période de un à deux ans, selon les disponibilités budgétaires.

(Extrait du communiqué émis le 30 septembre 2003)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances, de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

- La demande de renseignements sur la demande d'audience publique ;
- les demandes d'informations sur les impacts directs du projet sur les lots touchés ;
- la prise en considération du facteur de l'éloignement de la route par rapport à la rivière Maskinongé.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet sont déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Municipalité d'Amherst	124, rue Saint-Louis
Municipalité de Brébeuf	217, route 323
Municipalité de Lac-des-Plages	2053, chemin du Tour-du-Lac

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
Mercredi 24 septembre 2003	Le Soleil	
Mercredi 24 septembre 2003	La Presse	
Vendredi 26 septembre 2003		L'Information du Nord / Mont-Tremblant
Dimanche 19 octobre 2003		L'Information du Nord / Mont-Tremblant

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
30 septembre 2003 Annonce de la période d'information et de consultation publiques	Les quotidiens, hebdos et médias électroniques des Laurentides et de l'Outaouais	221	Site gouvernemental et site du BAPE

Les relations de presse

La responsable du dossier a eu des échanges téléphoniques avec plusieurs journalistes de la presse écrite et électronique de la région concernée. Ces échanges avaient pour but de mieux faire connaître l'étape à laquelle se trouvait le projet.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Des articles traitant du projet et de la période d'information ont été publiés dans l'hebdo régional *L'Écho du Nord* (édition du Mont Tremblant) ainsi que dans le quotidien *Le Droit*.

Québec, le 18 novembre 2003

Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication, chargée de dossier